



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



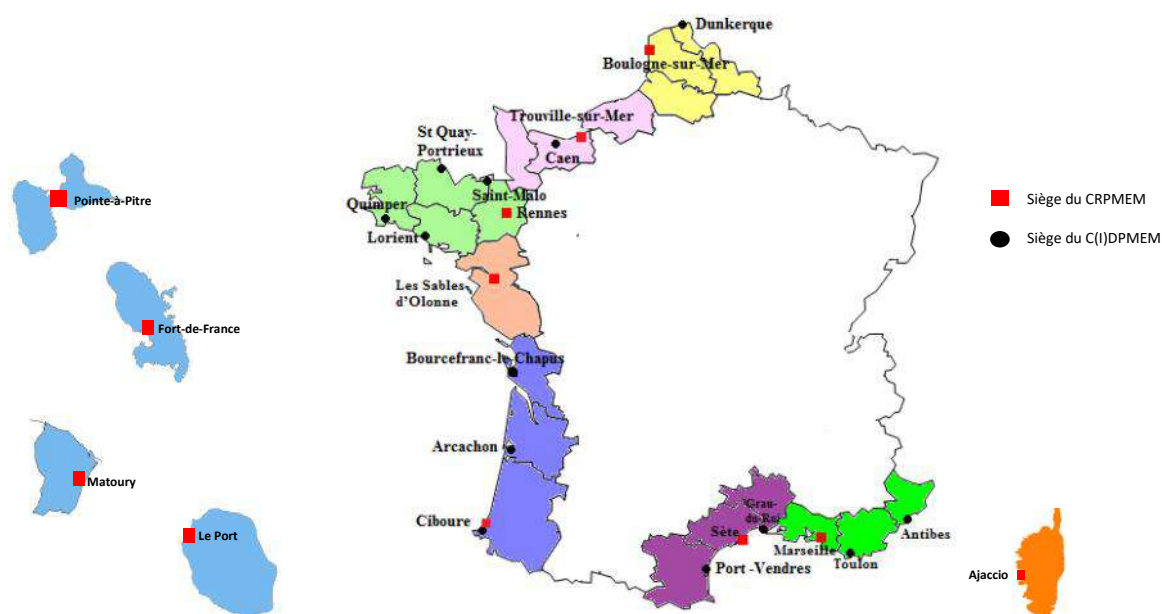
4	Présentation du CNPMEM
10	Chapitre 1. Communication
14	Chapitre 2. Représenter et promouvoir les intérêts des professionnels
17	Chapitre 3. Participer à l'élaboration de la réglementation en matière de gestion de la ressource
21	Chapitre 4. Réaliser des actions économiques et des programmes de recherche scientifique
28	Chapitre 5. Participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement
32	Chapitre 6. Concourir à la sécurité, la formation et la promotion des métiers
34	Chapitre 7. Soutenir les comités d'Outre-mer

LE COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est l'échelon national de l'organisation professionnelle.

Organisme privé, chargé de missions de service public, le CNPMEM est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe tous les professionnels se livrant aux activités de production des produits de pêche et d'élevage marin. Interlocuteur des pouvoirs publics et des élus, il est composé d'élus professionnels et de représentants syndicaux patronaux issus de tous les types de pêches.

Outre le CNPMEM, dont le siège est à Paris, l'organisation professionnelle s'étend sur tout le long du littoral métropolitain et Outre-mer—12 comités régionaux et 13 comités départementaux ou interdépartementaux.



SES MISSIONS

Selon l'article L. 912-2 du Code rural et de la pêche maritime, le CNPMEM a notamment pour missions :

- ◆ D'assurer la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels ;
- ◆ De participer à l'élaboration des réglementations en matières de gestion des ressources halieutiques et de récolte des végétaux marins ;
- ◆ De participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de ses membres ;
- ◆ De participer à la mise en œuvre des politiques de protection et de mise en valeur de l'environnement ;
- ◆ D'exercer, dans le secteur de la pêche maritime et des élevages marins, les fonctions de centre technique industriel ;
- ◆ D'émettre des avis sur les questions dont il peut être saisi dans le cadre de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables aux équipages et salariés de la pêche maritime et des élevages marins, notamment en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers ;
- ◆ De favoriser la concertation en matière de gestion des ressources halieutiques ;
- ◆ De défendre, dans le cadre de l'élaboration de ses avis et dans celui de sa participation à l'élaboration des réglementations, les particularités et problématiques ultramarines.

SON ORGANISATION

LA PRÉSIDENTE 2022

post élections professionnelles

Le Président Olivier LE NÉZET

et 5 vice-Présidents chacun en charge de dossiers spécifiques

- ♦ Serge LARZABAL
- ♦ Bernard PÉREZ
- ♦ Charly VINCENT
- ♦ Jacques PICHON
- ♦ Bruno MARGOLLÉ

LE CONSEIL

Composé de 42 membres élus pour 5 ans, il s'est réuni 4 fois en 2021.

Ses missions portent sur les grandes orientations, les questions financières, les avis sur textes de niveau élevé ou encore sur les questions environnementales.

LE BUREAU

Composé, en plus du Président et des vice-Présidents, de 12 membres, il s'est réuni 10 fois en 2021.

Il exerce des missions déléguées par le Conseil :

avis sur les arrêtés de gestion de la ressource, vote des délibérations d'encadrement des licences de pêche, décision de porter ou financer un programme, attribution de subventions, organisation de la communication, etc.

LES COMMISSIONS ET CERCLES DE RÉFÉRENTS

17 COMMISSIONS

Commissions de travail thématiques se réunissant au

- ♦ Affaires sociales et emploi
1 réunion
- ♦ Coquillages de pêche
3 réunions
- ♦ Crustacés
2 réunions
- ♦ DOM
4 réunions
- ♦ Données
2 réunions
- ♦ Environnement et usages
3 réunions
- ♦ Flotte et quotas
2 réunions
- ♦ Golfe de Gascogne – espèces benthiques et démersales
2 réunions
- ♦ Golfe de Gascogne – espèces pélagiques
1 réunion
- ♦ Méditerranée
2 réunions
- ♦ Mer du Nord – Manche
2 réunions
- ♦ Milieux estuariens et amphihalins
1 réunion
- ♦ Pêche à pied
2 réunions
- ♦ Raies et requins
1 réunion
- ♦ Sanitaire
2 réunions
- ♦ Sécurité maritime
1 réunion
- ♦ Thon rouge et espadon
2 réunions

8 CERCLES DE RÉFÉRENTS

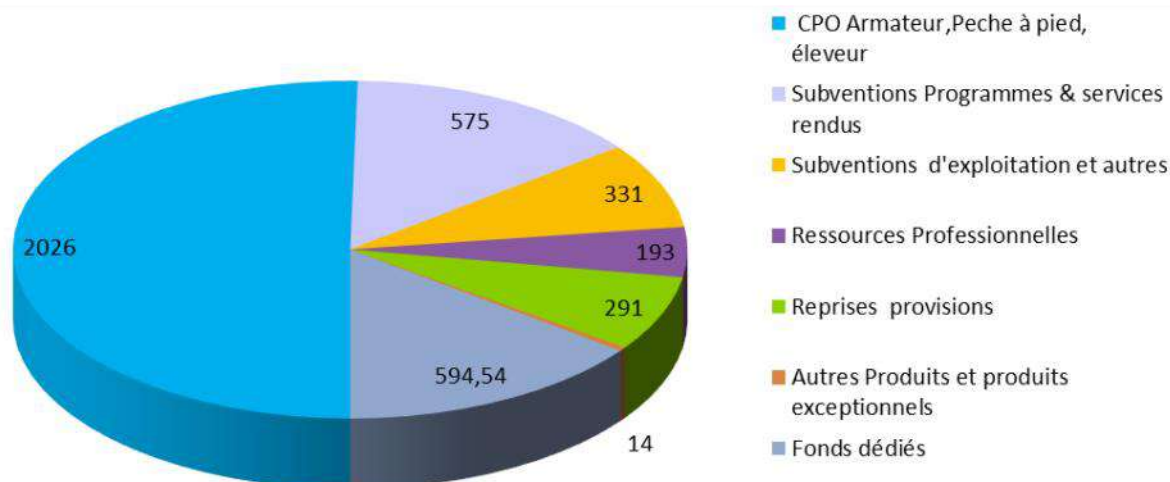
Réseau d'experts sur des questions

- ♦ Aquaculture
- ♦ Eaux Ibériques
- ♦ Manche Ouest
- ♦ Mer Celtique
- ♦ Ouest Ecosse
- ♦ Pêches lointaines
- ♦ Petits pélagiques
- ♦ CC RUP

FINANCEMENT - Présentation du compte de résultat

LES PRODUITS

Pour l'exercice 2021, les produits se sont élevés à 4023 K €, détaillés ci-dessous :



Cotisations Professionnelles Obligatoires (CPO)

La principale ressource du CNPMM

CPO Armateurs :

La CPO a connu une diminution suite au contexte sanitaire, ainsi qu'à la mise en place des nouvelles modalités déclaratives des services des marins.

CPO Armateurs	1 306 101
CPO Complémentaire CNPMM	195 365
CPO Complémentaire CRPMM et CDPMM	455 852
Total	1 957 318

CPO pêcheurs à pied et CPO Eleveurs :

CPO Eleveurs	14 040
CPO Pêcheurs à pieds	54 810

Subventions d'exploitation et autres

Les subventions concernent : la gestion du système des Caisses Intempéries, le service d'assistance vétérinaire d'urgence (SAVU), la subvention d'équipement liée à l'achat des locaux et la gestion des CPO.

Ressources professionnelles

Elles comprennent la quote-part sur les licences nationales, les cotisations des professionnels au SAVU et les remboursements de frais.

Reprises de provisions

Elles se composent de reprises sur des créances encaissées ou définitivement perdues en 2021, ainsi que de la reprise sur provision pour retraite pour 291 k€.

Subventions Programmes & services rendus

Notre implication dans différents programmes halieutiques est indispensable pour améliorer les connaissances des stocks et accompagner les actions en faveur de la profession. Le partenariat entre professionnels et scientifiques reste plus que jamais d'actualité. Il nous permet aussi de compléter nos produits.

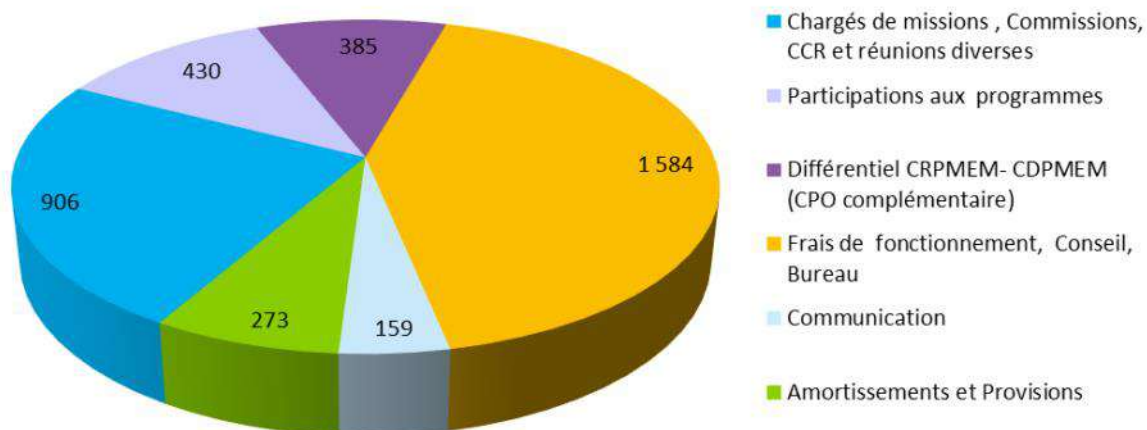
ACOPALBA	366 €
AFB	86 625 €
Assises de la Pêche et des Produits de la Mer	24 000 €
BARFRAY	795 €
DEFIPEL	764 €
ESENROC 2000	121 €
LANGOLF TV	126 581 €
LICADO	5 387 €
MACCO	361 €
NOURDEM	15 078 €
OBSENPECHE	-157 €
PACMAN	625 €
PAP - TELEDECLARATION	13 491 €
PELGAS	13 179 €
PIFIL	67 783 €
Plan de Relance promotion métier	32 336 €
RECCRU	146 €
REVERSE	676 €
STURIO	27 356 €
VFI	136 908 €
CONAPPED	19 059 €
DIVERS	3 118 €
TOTAL	574 599 €

Autres produits et produits exceptionnels

Ils sont composés des produits financiers, de créances encaissées antérieurement passées en pertes.

LES CHARGES

Pour l'exercice 2021, les charges détaillées ci-dessous se sont élevées à 3 737 K€ :



Chargés de missions, commissions, Conseils consultatifs Régionaux (CCR) et réunions diverses

Les pôles « pêche » et « juridique » sont composés respectivement de 9 et 3 personnes.

Ils ont en charge, entre autres, l'organisation et la préparation technique des commissions, la participation et / ou l'appui des professionnels aux différentes réunions, l'établissements des rapports et comptes rendus.

Voyages et Déplacements du personnel	7 661 €
Voyages et Déplacements du Président	35 321 €
Frais de réunions Groupes de travail et autres	1 463 €
Frais de réunions des commissions	5 636 €

Les charges de personnel hors programmes prises en charge par le CNPMM s'élèvent à 840 392 €.

Participations aux programmes

Les frais liés à l'exécution des programmes sont constitués de :

- ♦ de la sous-traitance (prestations de services extérieurs) : 308 369 €
- ♦ des charges de personnel (personnel spécifique et chargés de mission responsables): 137 021 €

La participation du personnel aux programmes est indispensable d'un point de vu scientifique et elle contribue à l'évolution du résultat.

Frais de fonctionnement, Conseil, Bureau et Direction

Conformément aux dispositions réglementaires, ont été organisées 4 réunions du Conseil et 9 réunions du Bureau pour un montant de : 6 088€.

Les charges relatives au personnel administratif, s'élèvent à : 497 132 €.

Les créances des armateurs partis depuis plusieurs années ont été soldées après divers relances et contentieux infructueux. Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent à 189 685 €. Ces créances étaient provisionnées à 95%.

Le contexte sanitaire a eu pour conséquence la baisse des frais de fonctionnement en 2021. Les réunions ne pouvant se faire en présentiel, des économies ont été réalisées.

La répartition du différentiel lié à la CPO complémentaire aux CRPMEM – CDPMEM représente 384 880 €. Elle est dépendante du recouvrement des cotisations armateurs.

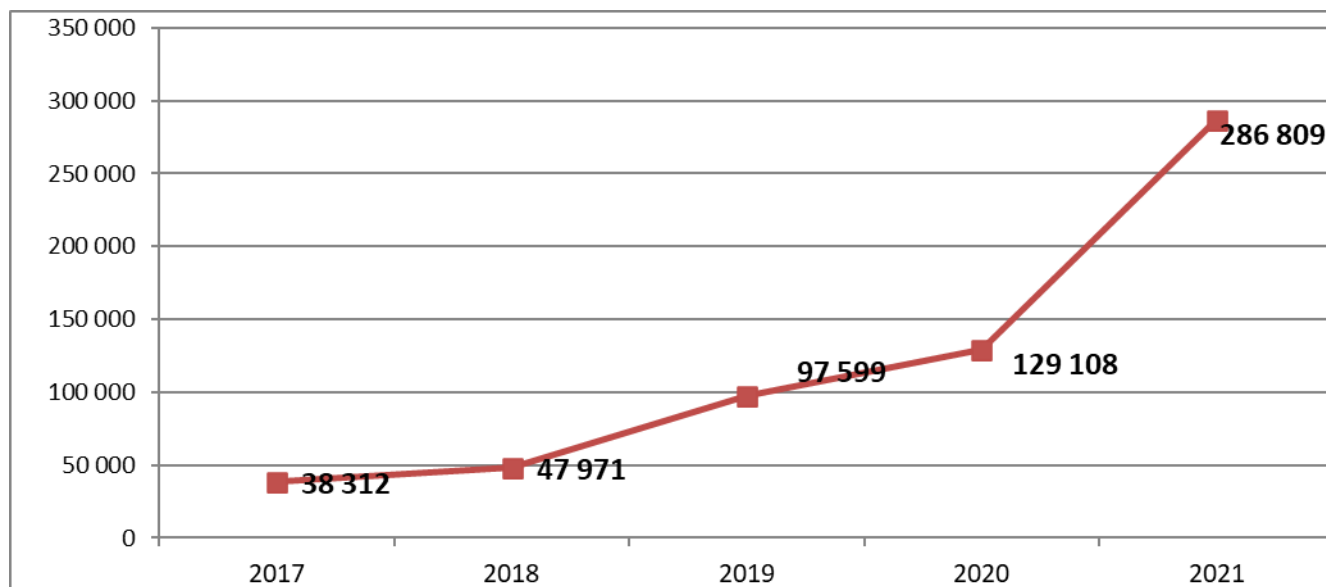
Communication et lobbying

Les charges de communication engagées s'élèvent à 3 462 € hors frais de personnel, consacrés à l'accompagnement média du CNPMM par l'agence Aya au titre des captures accidentelles de mammifères marins.

Amortissements et provisions

Nos provisions pour dépréciation s'élèvent à 182 290 €. Elles concernent les créances CPO.

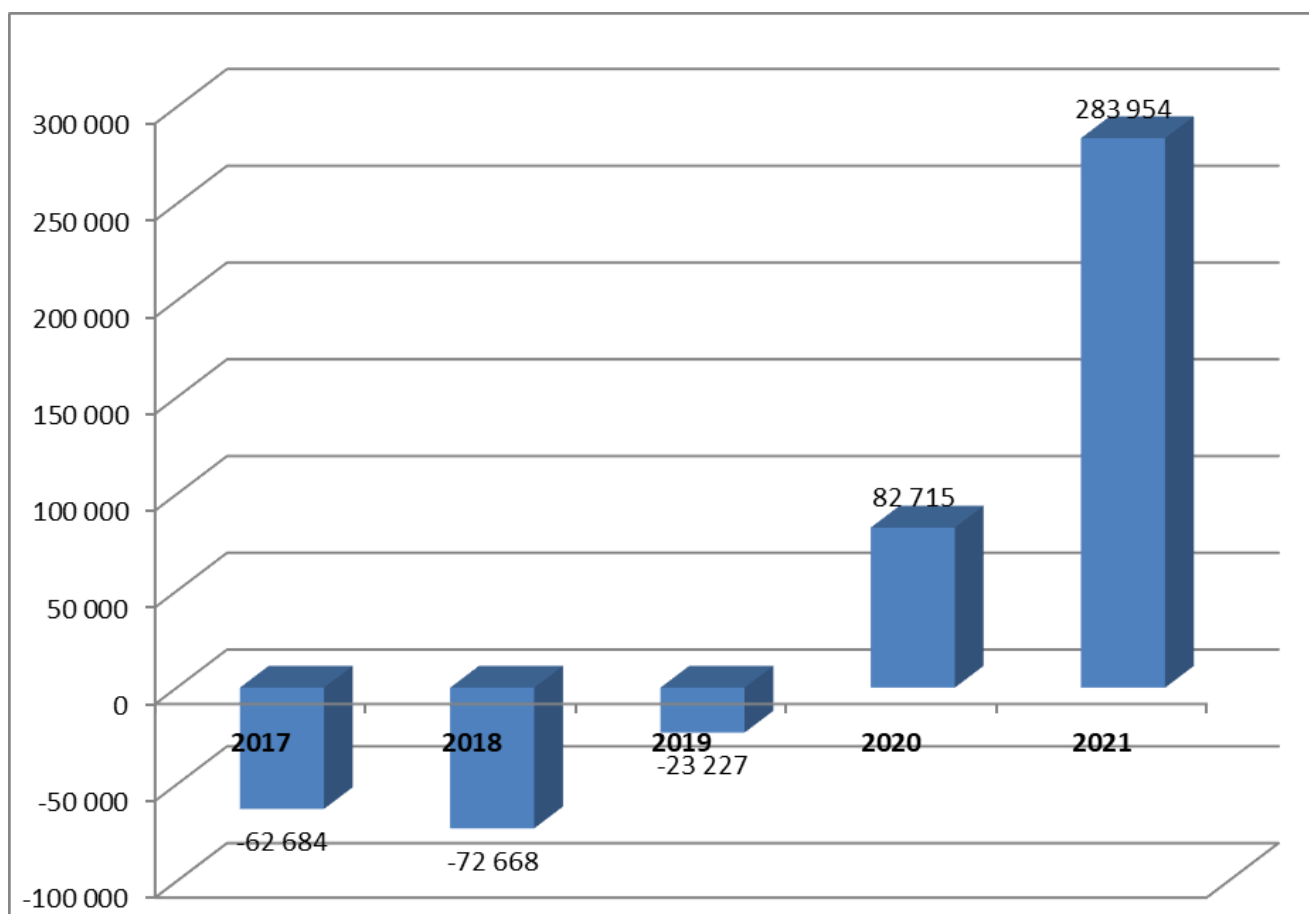
FINANCEMENT - Les résultats sur les cinq dernières années en euros



Le résultat 2021 est bénéficiaire de 286 809 €.

La maîtrise des charges de fonctionnement depuis les derniers exercices budgétaire reste notre priorité.

Cette année, le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 283 954 €. Il est essentiellement la conséquence des économies réalisées sur les frais de réunions qui n'ont pu se tenir en raison du contexte sanitaire.



SON ÉQUIPE



Mise à jour le 01/08/2022

Direction

Président :

Olivier Le Nezet

Directeur Général :

Hubert Carré - dg@comite-peches.fr

Secrétariat

Assistante de direction : Jarina Mohamed Ansari
cnpmem@comite-peches.fr

Secrétaire polyvalent : Alexandre Debbaud
secretariat@comite-peches.fr

Pôle Pêche et Aquaculture

Coordinateurs du pôle pêche : Nicolas Michelet et Anaïs Mourtada
*Suivi de la PCP, Flotte et quotas, Relations avec FFP et Ifremer,
Participation au lobbying et aux actions de communication*

CC Sud et PELAC,
Stocks benthiques et petits pélagiques
du golfe de Gascogne,
Nicolas Michelet
nmichelet@comite-peches.fr

Flotte et quotas, autorisations de pêche
Référénte Données (dont Obsmer)
Bar en zone Nord, Pêches profondes
Margot Angibaud
mangibaud@comite-peches.fr

Pêches en milieux estuariens et continentaux,
Espèces amphihalines, esturgeon européen,
Fanny Volage
fvolage@comite-peches.fr

Affaires sanitaires, pollutions
et Contaminants
Hygiène et vente directe
Gautier Lannelongue
glannelongue@comite-peches.fr

Mise en œuvre de l'obligation débarquement
et Règlement mesures techniques
Paul Bouget
pbouget@comite-peches.fr

CC Mer du Nord et Eaux Occidentales Nord
Stocks démersaux associés, Obligation de
débarquement / Mesures tech.
Coquillages, relations DOM
Anaïs Mourtada
amourtada@comite-peches.fr

Méditerranée, Pêches Lointaines, Thonidés,
Energies marines renouvelables
Rosalie Crespín
rcrespín@comite-peches.fr

Relations Pêche & Environnement
AMP, DCSMM, biodiversité,
Captures accidentelles de cétacés
Marie Clémence Burg
mcburg@comite-peches.fr

Crustacés, langoustine golfe de Gascogne,
Environnement, Changement climatique,
Planification espace maritime et autres usages
Salomé Khatib
skhatib@comite-peches.fr

Raies et requins, Environnement, macrodéchets,
autres captures accidentelles,
Relations filière aval (FranceAgrimer)
Pauline Delalain
pdelalain@comite-peches.fr

Pôle Juridique

Droit public et de la mer

Aspect communautaire, Brexit
PCP et FEAMP
Emilie Gélard
egelard@comite-peches.fr

Organisation Conseil et Bureau,
suivi des commissions,
Pêche à pied
Droit de l'environnement
Planification maritime
Haute mer
Agathe Chambonneau
achambonneau@comite-peches.fr

&

Droit social
Emploi, formation et sécurité
Julie Maillet
jmaillet@comite-peches.fr

Plan d'actions pour la promotion des métiers

Florence Kerloch
fkerloch@comite-peches.fr

Assistante du pôle pêche et aquaculture

Fayza Nfis
fnfis@comite-peches.fr

Pôle Affaires financières (CPO) et Gestion du personnel

Responsable du service
Pascal Nguyen (CGIA)
pnguyen@comite-peches.fr

Comptabilité
Alexis Chauffert (CGIA)
achauffert@comite-peches.fr

Comptabilité
Kim Do (en remp't de C. Bourras)
servicecompta@comite-peches.fr

Pôle Relations publiques et Communication

Hubert Carré

Lobbying national
et communautaire
Emilie Gélard

1. COMMUNICATION

LE CNPMM SE DOTE D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU MÉTIER DE MARIN PÊCHEUR

Depuis de nombreuses années, le secteur des pêches maritimes peine à recruter. Cette difficulté sera croissante dans les années à venir avec les départs en retraite. Le secteur ne pourra compter uniquement sur les filières traditionnelles et familiales de recrutement pour renouveler ses effectifs. Les besoins en main d'œuvre qualifiée ont été estimés, dans un récent rapport de l'observatoire des métiers et des qualifications à la pêche portant sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à hauteur de 400 à 700 marins par an sur les cinq prochaines années.

Or, le métier de marin pêcheur, peu voire mal connu, jugé trop souvent peu attractif, offre des débouchés certains et de belles perspectives de carrière, dans un contexte général difficile sur le marché de l'emploi.

Soutenu par le plan de relance gouvernemental, le CNPMM déploie un panel d'actions visant à promouvoir le métier de marin pêcheur auprès de différents publics : les jeunes et leurs familles d'une part, et les personnes en reconversion professionnelle d'autre part.

Dans le prolongement du programme « lignes d'horizon », le CNPMM prépare le développement d'un kit pédagogique permettant aux personnes en charge de l'orientation professionnelle (professeurs de 4ème et de 3ème, conseillers d'orientation...) d'accompagner leurs élèves dans la découverte des métiers de la pêche pour accroître leurs compétences à s'orienter. Ce kit reposera sur un guide de l'enseignant proposant trois séquences pédagogiques autour de l'orientation et comprendra des supports vidéo (issus de « lignes d'horizon ») ainsi que des fiches présentant les différentes fonctions à bord (matelot, mécanicien, capitaine) et les différents parcours de formation. L'ensemble de ce matériel sera à la libre disposition de tous dès 2022. Ces fiches, éditées sur support papier, seront également partagées avec le réseau des comités des pêches pour servir de support à l'occasion des événements locaux auxquels ils sont amenés à participer.

En 2022, le CNPMM se rapprochera notamment du Ministère de l'éducation nationale ainsi que de l'ONISEP pour assurer la diffusion du kit pédagogique auprès des principaux concernés.

Le second axe de ce plan d'action vise à valoriser le métier de marin pêcheur auprès des personnes en recherche d'une nouvelle vie professionnelle. Une série de clip vidéo sous forme de portraits de reconversion réussie à la pêche, sera produite en 2022. Cette série de portraits bénéficiera d'une campagne de communication. Le CNPMM cherchera également à se rapprocher des services de Pôle emploi.

Enfin, ce plan prévoit également une action de valorisation intra sectorielle d'une expérience réussie de l'apprentissage, à l'appui de témoignages d'un armateur, d'un apprenti et de son centre de formation.

Rendez-vous en 2022 pour un premier bilan sur ce plan d'action !

Vous pouvez télécharger le kit pédagogique à l'adresse suivante : <https://www.comite-peches.fr/kit-pedagogique-peche-ton-avenir/>

Le métier, vos missions

Sous l'autorité du patron du bateau, le matelot à la pêche participe à l'ensemble des activités de pêche en mer mais aussi à terre (poursuite du travail à quai) :

- préparation, mise à l'eau et relève des engins de pêche
- tri, conditionnement et stockage des poissons capturés, débarquement de la pêche
- entretien courant du bateau et du matériel de bord
- respect de la sécurité du navire et des personnes embarquées

FORMATION

CAP, BAC PRO OU FORMATION CONTINUE dans les établissements agréés.

QUALITÉS

Esprit d'équipe

Sociabilité, curiosité

Condition physique

SALAIRE MOYEN / MOIS

1 600 €
(SMIC)

3 800 €

Matelot(e)

Savoir-être, savoir-faire

#ADAPTABILITÉ Le matelot à la pêche est d'autant plus polyvalent que l'équipage est réduit.

#ESPRIT D'ÉQUIPE Le marin pêcheur aime le travail en équipe et peut vivre en collectivité dans un espace restreint.

#RIGUEUR Même si les progrès technologiques ont amélioré la sécurité, la mer est toujours un milieu dangereux. La formation à la sécurité est indispensable et le matelot, comme chacun à bord, participe aux exercices de sécurité.

La vie à BORD

Le métier de marin pêcheur c'est avant tout être en contact permanent avec la nature : « mon bureau c'est la mer ! » aiment à dire nos pêcheurs. C'est aussi la fierté de nourrir les hommes et les femmes, de gérer la ressource et protéger son milieu. Le matelot travaille de jour comme de nuit, par presque tous les temps et dans le bruit (treuils, moteur, vent, mer). Mais ces conditions toujours changeantes et dictées par l'environnement en font aussi l'attrait de ce métier pour qui aime la mer, le grand air et ses exigences.

Formations

CAP*	CAP maritime de matelot en 2 ans dès la 3*
BAC PROFESSIONNEL*	Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise Maritime (CGEM), option Pêche en 3 ans dès la 3*
FORMATION CONTINUE	• Certificat de matelot pont en 11 semaines** • Poursuite possible en formation Capitaine 200 Pêche

* formation accessible par apprentissage

** formation accessible par alternance (contrat de professionnalisation)

POURSUITE D'ÉTUDE - BTS Pêche et gestion de l'environnement marin (PGEM)

Évolution de carrière

MATELOT

MAÎTRE D'ÉQUIPAGE

PATRON ET CAPITAINE DE PÊCHE

Exemple de fiche présentant la fonction de matelot(e)

DES DOCTRINES POUR ASSOIR LES POSITIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre des travaux de communication et de définition d'une stratégie d'action envers les pouvoirs publics, le CNPMM, accompagné par l'agence d'affaires publiques Portland, a décidé d'identifier des éléments « doctrinaux » afin d'assoir les différents positionnements professionnels sur des grands principes et de se servir de ces éléments à des fins de communication.

Ainsi, sur les trois premiers mois de l'année 2021, le travail a essentiellement consisté en la définition de ce que devrait être une doctrine (positionnement général et atemporel) ainsi que la méthodologie sous tendant leur définition. Il a alors été décidé de procéder par l'élaboration d'un questionnaire, base aux entretiens bilatéraux menés par Portland auprès des syndicats du CNPMM, des fédérations d'organisations de producteurs et quelques-unes spécifiquement représentatives, ainsi que de la Coopération Maritime. Ce même questionnaire a été adressé aux comités régionaux.

DOCTRINE DE LA PÊCHE FRANÇAISE

Principes et réalités défendus
par la pêche française

- 1. LA PÊCHE DANS LA SOCIÉTÉ →
- 2. LA PÊCHE DANS L'ÉCONOMIE BLEUE →
- 3. LA PÊCHE DURABLE →
- 4. GESTION DES RESSOURCES →
- 5. PÊCHE & INNOVATION →
- 6. VALORISATION, MÉTIERS & PRODUITS →
- 7. SINGULARITÉ DE LA PÊCHE FRANÇAISE →
- 8. LA PÊCHE ACTRICE DES SCIENCES MARITIMES →



1. RÔLE & PLACE DE LA PÊCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Forts de la diversité de leur activité, les pêcheurs français contribuent à la souveraineté alimentaire et à la saine alimentation des citoyens.

Observateurs au quotidien de leur milieu, sentinelles, les professionnels assurent des services environnementaux par leurs expertises et la récolte de données qu'ils assurent ou favorisent.

La pêche est également une activité structurante dans les régions littorales, où elle participe à l'aménagement du territoire et à la création d'emplois bien rémunérés.

Via son ancrage au cœur des territoires, elle est une composante majeure du patrimoine culturel et gastronomique de notre pays.



2. LA PÊCHE DANS L'ÉCONOMIE BLEUE

Le partage de l'espace maritime entre les différentes composantes de l'économie bleue doit répondre à un impératif d'intérêt collectif. Eu égard à son antériorité et à sa contribution à la souveraineté alimentaire, la pêche dont la légitimité est incontestable, doit être considérée comme une activité prééminente.

Il est également essentiel que la gouvernance de l'espace maritime repose sur la concertation, de façon à créer des synergies entre la pêche et les autres activités constitutives de l'économie de la mer.



3. LA PÊCHE DURABLE

La transition en cours opérée par les professionnels français vers une pêche plus durable repose sur un équilibre entre impératifs environnementaux, sociaux et économiques, afin d'assurer à la fois pérennité et abondance des ressources, le maintien de l'emploi et la création de richesses dans les zones littorales.

La pérennisation de l'activité de pêche passe par des mesures évolutives et adaptées à l'environnement incertain dans lequel opèrent les pêcheurs, marqué par le changement climatique et les nombreuses pressions d'origine humaine sur les écosystèmes marins.



Comptant 25 questions, le questionnaire était bâti autour des thèmes suivants :

- * place de la pêche et de l'aquaculture dans la société
- * place de la pêche et de l'aquaculture au sein d'autres activités dans un espace partagé
- * pêche, aquaculture et développement durable
- * gestion des pêches
- * recherche scientifique et innovation
- * politique européenne et internationale de la pêche
- * soutien/aides à la filière pêche et aquacole
- * compétitivité de la pêche et de l'aquaculture françaises

Ce travail d'entretiens et collecte de réponses écrites (14 en tout) s'est déroulé sur le mois d'avril. A l'issue, une première analyse des éléments de réponse a été produite afin de travailler à l'identification des éléments doctrinaux.

Après plusieurs échanges et présentation en Conseil du CNPMEM, huit doctrines ont été arrêtées en novembre 2021. Leur mise en forme, sur le début de l'année 2022, aura enfin permis une diffusion sur les réseaux sociaux à l'occasion des élections présidentielle et législatives.



2. REPRÉSENTER ET PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DES PROFESSIONNELS

Action première de l'organisation professionnelle, la défense des intérêts des pêcheurs est restée au cœur des préoccupations du CNPMEM cette année.

LA PÊCHE FRANÇAISE FACE À LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU BREXIT

Une première année dans la douleur ?

Si l'année 2020 avait surtout été marquée par l'emballement des négociations en fin d'année pour arriver à la conclusion de l'accord dit « de commerce et de coopération » entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, 2021 aura été, comme cela était pressenti, une année très compliquée révélant une mise en œuvre de l'accord particulièrement chaotique et incertaine pour les pêcheurs français.

Ainsi, lors des premières semaines de l'année, le CNPMEM a coordonné différentes réunions afin d'échanger sur le contenu de l'accord et mieux en cerner les contours, pressentis assez flous et peu rassurants pour la profession. Ces premières réunions lanceront par ailleurs un cycle très soutenu et long de plusieurs autres afin de rassembler les éléments de preuve liés à l'obtention des autorisations de pêche, cette tâche ayant surtout concerné les comités départementaux et régionaux ainsi que les services – nationaux et déconcentrés – de l'Etat. Si l'implication professionnelle a été qualifiée de très forte par de nombreux observateurs, celle de l'Etat n'a pas non plus défailli, au contraire.

Malgré tout, force aura été de constater que ce processus, très laborieux du fait de la mauvaise foi britannique, a généré un sentiment d'injustice et d'incompréhension, une grande majorité des autorisations de pêche ayant été attribuée au compte-goutte et de manière tardive.

Sur la répartition des possibilités de pêche, si un accord a été trouvé lors du Conseil des ministres de décembre 2020 sur les possibilités de pêche 2021 des stocks que l'Union européenne gère seule, les négociations entre l'UE et les Etats tiers, notamment le Royaume-Uni, se sont poursuivies en 2021 sur les totaux admissibles de captures (TAC) et quotas des stocks partagés. Pour ces derniers, des TAC provisoires établis à hauteur de 25% pour le premier trimestre puis augmentés au 7/12ème des TAC 2020 ont été maintenus jusqu'en juillet. Les TAC définitifs ont finalement été adoptés au cœur de l'été, soit six mois après le début de l'année. Durant cette période, le CNPMEM n'a eu de cesse de rappeler la nécessité de disposer au plus tôt des niveaux de TAC définitifs afin de minimiser les contraintes des professionnels dans l'organisation de leurs campagnes de pêche et de répondre aux besoins de certaines pêcheries saisonnières.

Sur le second semestre 2021, à mesure des publications des avis scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) sur les stocks exploités des eaux communautaires, des propositions de la Commission européenne et des avancées des négociations avec les Etats tiers, le CNPMEM s'est efforcé de dresser, préciser et compléter, grâce aux contributions des commissions de travail concernées, une position nationale sur les possibilités de pêche 2022 de ces stocks d'intérêts.

Le Brexit a entraîné un changement profond de l'environnement des négociations sur les possibilités de pêche, en termes de calendrier et de méthode : les discussions ont débuté plus tôt, dès septembre, et de nouvelles strates de négociation sont apparues, faisant naître au sein de la profession un sentiment d'impuissance à pouvoir influencer sur le processus.

Sur les stocks partagés, des positions de début de négociation très éloignées ont été observées entre Londres et Bruxelles, ce qui a complexifié les discussions. Le CNPMEM y a pris part notamment en relayant aux professionnels les informations transmises par la DPMA et en faisant remonter leurs lignes rouges.

Le Conseil des ministres des 12 et 13 décembre 2021 a défini les niveaux des TAC pour les stocks non partagés, dont les résultats ont laissé aux professionnels français un goût amer. Les discussions se sont ensuite poursuivies jusqu'à la date butoir du 20 décembre sur les stocks partagés. Malgré un accord sur le fil, des quotas provisoires ont été attribués pour le premier trimestre 2022 en attendant l'adoption par le Conseil du premier amendement. Le CNPMEM a remonté à la Ministre de la Mer sa déception sur les arbitrages et les perspectives d'activité, et ses craintes sur leurs conséquences.

Clôturée par une forte mobilisation professionnelle

Sur 2021, le CNPMEM aura donc coordonné des discussions relatives à l’instauration d’un dispositif d’accompagnement des entreprises impactées – via le développement de deux mécanismes d’arrêts temporaires – ainsi qu’à l’organisation d’un mouvement de contestation via la mobilisation conjointe des 3 comités régionaux (et départementaux) des Hauts de France, de Normandie et de Bretagne avec le CNPMEM, lors des blocages de ports et de l’accès à Eurotunnel le 26 novembre 2021.

Avec le concours de l’agence d’affaires publiques Portland, des éléments de langage communs et actualisés au cours de la semaine précédant l’action ont été préparés afin, notamment, d’organiser une conférence de presse commune la veille du mouvement. Plus de 40 journalistes ont participé à celle-ci, une première pour les comités, au rang desquels : Le Télégramme, Le Marin, Ouest France, France bleu Nord/Bretagne, Delta FM pour la presse régionale ; CNews, Le Monde, BFM TV, TF1/LCI, France Inter, Libération, Europe 1, la Croix pour la presse nationale ; et notamment, pour la presse internationale, l’AFP, BBC News, The Financial Times, Reuters, Bloomberg, Sky news etc.

Cela aura permis de mobiliser le jour J des moyens journalistiques dans les trois régions, avec embarquement de certains, permettant une couverture de l’évènement toute la journée. En termes de résonnance, le bilan de cette journée aura été plus que positif, avec le constat d’une presse bienveillante et acquise à la cause ainsi qu’une fidélisation dans les semaines et mois suivants de quelques journalistes (en témoigne la communication autour du rendez-vous avec le Président de la République le 17 décembre).

Twitter du CNPMEM réactivé : •@CNPMEM mentionné 100 fois / • 3129 lectures des tweets /• 3708 visites

RETOUR SUR UNE ANNÉE D'ACTION DE LOBBYING

Si comme pour les années précédentes le CNPMEM a poursuivi son action de lobbying en partenariat avec l'UAPF, les Pêcheurs de Bretagne, la FEDOPA, Orthongel, la Coopération Maritime, le From Sud Ouest, le From Nord et l'AMOP, l'année 2021 n'aura pas échappé aux conséquences de la crise sanitaire. En effet, l'action de lobbying de ces deux dernières années a été rendue particulièrement difficile du fait de la fermeture des institutions au public, surtout à l'échelle européenne où tant la Commission que le Parlement européen, y compris en 2022, peinent à retrouver un mode de fonctionnement permettant d'échanger plus directement avec les interlocuteurs traditionnels (services de la Commission, députés européens...). Ainsi, très peu de rendez-vous en présentiel auront pu se tenir sur 2021. Si peu de nouveaux contacts ont été noués, cela n'aura néanmoins pas empêché le comité de conserver un lien fort avec les députés familiers du CNPMEM.

Sans revenir sur les gros dossiers suivis sur 2021 – par ailleurs sujets d'articles dans ce présent rapport, cf. le Brexit, la négociation des TAC et quotas, l'établissement de doctrines ou le suivi particulier des cétacés du golfe de Gascogne –, le CNPMEM s'est essentiellement concentré en 2021 sur la rédaction de contributions en lien avec l'évaluation de la politique commune de la pêche. Ainsi, dans ce cadre, les sollicitations furent diverses. Tout d'abord à l'échelle nationale lorsqu'il s'est agi de contribuer à la mission menée par MM. Laisné et Deperrois. Cette mission avait pour objet de présenter une évaluation de la politique commune de la pêche du point de vue français à la Ministre de la mer en amont du début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour le premier semestre 2022. Le CNPMEM aura alors organisé une première réunion d'échange avec les missionnaires et l'ensemble des représentants professionnels, puis une seconde concentrée sur les aspects ultra marins. De ces réunions, une contribution professionnelle aura émergé. Ce premier document de position a, dans un second temps, servi de base puis été enrichi afin de répondre aux consultations européennes sur le même sujet fin 2021 et début 2022 (de la Commission européenne et du député Gabriel Mato, en charge de la rédaction du rapport d'initiative sur le sujet).

A ne pas en douter, 2022 marquera un certain retour à la « normale » dans l'action de lobbying permettant un investissement redoublé du CNPMEM en vue des discussions, notamment sur l'évolution de la politique commune de la pêche.

Le CNPMEM rencontre le Commissaire européen en Méditerranée

En marge de son déplacement pour le Congrès mondial de la nature en France en septembre 2021, les professionnels de Méditerranée ont invité le Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, Virginijus Sinkevičius, afin d'évoquer les problématiques de la pêche méditerranéenne tels que le plan de gestion pluriannuel pour les stocks démersaux en Méditerranée occidentale, les plans de gestion de la CGPM sur le corail rouge et l'anguille, la dérogation au règlement (CE) n°1967/2006 du Conseil en ce qui concernent les activités des ganguis, le braconnage, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ainsi que la recherche scientifique en Méditerranée. L'avenir de la pêche et le renouvellement générationnel ont également été au cœur des débats.

Le CNPMEM a coordonné la préparation de cette rencontre avec les structures professionnelles d'une part, et la représentation permanente de la Commission européenne à Marseille et le cabinet du Commissaire d'autre part. Il a également participé à l'organisation de plusieurs réunions et de nombreux échanges pour définir les sujets à aborder et les messages clés à communiquer à cette occasion. Il a coordonné la composition des délégations professionnelles représentées et en outre a organisé la rédaction de fiches synthétiques reprenant les principaux éléments soulevés lors de la rencontre et approfondissant certains sujets abordés en marge des échanges. Enfin, le CNPMEM s'est chargé des actions de communication pour faire part plus largement de cet événement (communiqué de presse, informations sur le site Internet et sur les réseaux sociaux du CNPMEM).

De manière générale, les professionnels ont témoigné de la complexité de leur activité et des efforts conséquents fournis par la profession ces dernières années. Ils ont partagé leurs craintes quant à l'avenir de l'activité en Méditerranée. Par ailleurs, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre ces efforts avec la nécessité d'une coopération étroite entre le secteur et les autorités de l'Union européenne ainsi qu'avec les pays tiers composant la rive Sud. De son côté, le Commissaire a semblé attentif bien que montrant finalement peu d'ouverture.

3. PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RESSOURCE

Le CNPMM est un acteur essentiel dans l'élaboration des réglementations applicables au secteur des pêches maritimes. La recherche de solutions communes reste son objectif premier.

COQUILLE SAINT-JACQUES : LA RECONNAISSANCE D'UNE BONNE GESTION MENÉE PAR LES PROFESSIONNELS EN MANCHE

Depuis de nombreuses années, l'exploitation des gisements de coquilles Saint-Jacques est très encadrée, soumise à la fois à la réglementation européenne, française et régionale. Ce strict encadrement s'avère payant, l'Ifremer ayant estimé que la biomasse en Manche avait une nouvelle fois, lors de la campagne 2019-2020, dépassé le record de la campagne précédente.

Les professionnels restant très mobilisés dans la gestion des stocks de coquilles, la Commission « Coquillages de pêche embarquée » du CNPMM formule régulièrement des propositions de mesures de gestion à l'Administration. L'implication des professionnels s'est aussi poursuivie à l'échelle européenne, comme en témoigne la proposition de recommandation conjointe, après plusieurs années de négociation au sein du groupe d'Etats membres des Eaux occidentales Nord, requérant l'instauration de nouvelles mesures techniques sur la pêche à la coquille Saint-Jacques en Manche (fermetures spatio-temporelles qui par ailleurs permettront d'éviter les conflits d'usage). Sollicité par la Commission européenne, le CSTEP a estimé que les propositions émises étaient positives pour la ressource et qu'elles devraient améliorer le recrutement. A la suite de cette évaluation, la Commission prévoit de retranscrire ces mesures dans un acte délégué.

D'autres mesures techniques, telle que l'augmentation de la taille du diamètre des anneaux utilisés en Manche à 97 mm, devraient venir compléter cette recommandation conjointe, s'appuyant notamment sur les travaux du projet SELEDRAg porté par le CNPMM en 2019.



Renforcement du cadre de gestion en Manche-Est

Afin d'assurer une bonne gouvernance de la gestion de la coquille Saint-Jacques sur des gisements géographiquement partagés entre la Normandie et les Hauts-de-France, la nouvelle formule de la « Commission Interrégionale Manche-Est », rassemblant l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière, a vu le jour en 2021, aboutissement d'un travail engagé depuis plusieurs mois par le CNPMM. L'objectif est de renforcer le cadre juridique entourant la gestion de la coquille Saint-Jacques en Manche-Est, permettant à la Commission interrégionale d'assurer une bonne tenue de la campagne sur la zone en proposant des mesures de gestion au Préfet pour les gisements du large et du proche-extérieur.

A partir d'octobre, la Commission interrégionale s'est ainsi réunie deux fois par mois afin de suivre précisément le déroulé de la campagne et proposer au Préfet de région des mesures de gestion cohérentes (nombre de jours de pêche par semaine, limites de capture par navire et par jour, etc.).



ASSOUPLISSEMENTS ET OPTIMISATIONS DES RÉGIMES DE LICENCE DE PÊCHE DU BAR EN 2021

Afin d'optimiser l'utilisation des licences et des capacités disponibles en réserve des régimes de licence de pêche du **bar de la zone Nord**, un travail de révision des délibérations a été entrepris, ce qui a permis notamment d'aboutir, au titre de 2021, à de nouvelles catégories de demandes de licence.

Pour les métiers du filet fixe, une grille de notation s'appuyant sur différents critères de priorité a été intégrée. Pour les métiers de l'hameçon, les déclinaisons de licence « pêche ciblée » et « pêche accessoire » ont été réunies, surtout dans un souci de simplification du régime. Une possibilité a également été laissée aux comités régionaux de la façade de soumettre au CNPME une liste régionale de nouvelles demandes, jugées prioritaires au regard de critères complémentaires définis en région. Les quelques licences attribuées dans ce cadre provisoire ont apporté un appui aux entreprises bénéficiaires, face aux difficultés socio-économiques auxquelles elles devaient faire face (conséquences du Brexit notamment).

Au-delà des priorités visant à réduire les rejets des chalutiers de fond et senneurs, la position nationale sur les mesures de gestion du bar de la zone Nord en 2022, définie et défendue en fin d'année, proposait de supprimer le contingentement des régimes soit en nombre soit en capacité, afin de poursuivre le travail mené en 2021. Malgré la hausse de 10% préconisée par le CIEM sur les possibilités de pêche 2022 de ce stock, ces propositions n'ont pas reçu d'écho favorable dans le cadre des négociations entre Etats Membres puis entre la Commission européenne et le Royaume-Uni.

Pour le stock de **bar du golfe de Gascogne**, le régime contingenté de licence de pêche mis en œuvre par le CNPME vise à limiter l'effort et maîtriser les débarquements professionnels. Afin d'accompagner l'augmentation des possibilités de pêche globales du stock de 17,6% pour 2021, plusieurs aménagements du dispositif ont été discutés dans le cadre de groupes de travail dédiés et sont intervenus au cours de l'année.

Les licences existantes pour les métiers du chalut et de la senne de fond, d'une part, et pour le chalutage pélagique, d'autre part, ont été regroupées en une nouvelle licence « arts trainants », afin d'apporter plus de souplesse aux entreprises. Dans ce même objectif, les limites individuelles de captures mensuelles fixées pour le premier trimestre 2021, les plus contraintes en 2020, ont été supprimées et remplacées par des limites trimestrielles. Les limites individuelles annuelles des non détenteurs de licence travaillant aux métiers de l'hameçon et du filet ont également été augmentées de 1 à 1,5 tonne. Enfin, grâce au suivi mensuel des productions de la pêcherie, les limites mensuelles pour octobre et novembre puis pour les derniers jours de l'année ont également pu être ajustées à la hausse afin d'optimiser la consommation du plafond national de captures 2021.

La demande de la profession française visant à reporter le reliquat de consommation du plafond national 2021 sur celui de 2022 a été reprise dans l'argumentaire que la France a défendu dans le cadre des négociations de fin d'année, associant l'Espagne et la Commission européenne, pour aboutir à une légère hausse du niveau de prélèvement professionnel français pour 2022 (+2%), en cohérence avec la préconisation du CIEM pour ce stock.

Les régimes de licence bar 2021 en chiffre

Nord

608 dossiers traités
258 pour l'hameçon dont **198 validés**
350 pour le filet fixe dont **298 validés**

Golfe de Gascogne

656 dossiers traités
284 pour l'hameçon dont **247 validés**
255 pour le filet fixe dont **218 validés**
117 pour les arts trainants dont **104 validés**

PEINE MAXIMALE SUR LA SOLE DU GOLFE DE GASCogne

En préconisant une diminution du TAC 2022 de sole du golfe de Gascogne de 36% par rapport à 2021, en application du plan de gestion pluriannuel des Eaux occidentales, l'avis du CIEM publié en fin juin 2021 et suivi par la Commission européenne dans ses propositions est venu confirmer la tendance de dégradation du stock, conséquence du déclin progressif du recrutement de la population sur les 30 dernières années, sous influence probable des facteurs de l'environnement.

Compte tenu des enjeux entourant cette espèce structurante des activités du golfe, d'autant plus forts que la situation de la sole s'accompagnait de propositions de baisses des possibilités de pêche d'autres stocks d'importance (lieu jaune et merlu), un groupe de travail dédié de la Commission « espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne » a été constitué. En complément des discussions tenues en commission, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre septembre et décembre, afin notamment de définir un niveau de réduction du TAC « acceptable » pour la profession, dans une logique d'étalement de la contrainte sur le moyen terme. Il était également question d'identifier des mesures techniques complémentaires à l'encadrement existant, compensatoires d'une partie de la baisse proposée du TAC et contribuant au double objectif de reconstitution du stock et de maintien des équilibres socio-économiques de la pêche. Ces travaux se sont notamment appuyés sur une évaluation, effectuée au moyen de l'outil de simulation SCOPE*, des conséquences socio-économiques à l'échelle de la façade maritime associées aux propositions de Bruxelles sur les possibilités de pêche 2022 des principaux stocks de la zone, d'une part, et sur un rapport de l'Ifremer d'évaluation des impacts sur le stock et sur les flottilles de pêche de différents scénarios de gestion prédéfinis par le groupe de travail d'autre part.

En l'absence de consensus au sein de la profession autour d'une à plusieurs mesures permettant de répondre à la fois aux échéances de court terme (niveau du TAC 2022) et de plus long terme (reconstitution du stock), à prioriser dans le cadre du processus de négociation, l'ensemble des mesures proposées en groupe de travail ont été réunies dans un document de position, remis à la DPMA. Ce document soulignait également la nécessité de mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de la filière, tout particulièrement en cas de baisse supérieure à 20% du TAC à court terme, pour permettre à chacun des maillons d'en compenser les conséquences.

Le verdict du Conseil des Ministres, en faveur d'une baisse drastique et brutale du TAC de -36% pour 2022, aura eu l'effet d'une douche froide. Au cours des derniers jours de l'année, le CNPMM a dès lors participé activement aux discussions sur les modalités de mise en œuvre en 2022 d'un arrêt temporaire aidé pour les navires volontaires les plus impactés. Il a également entrepris de réunir au sein d'une note, à destination des professionnels, les arguments juridiques qui ont prévalu dans cette décision du Conseil ainsi que les voies et les opportunités de recours de cette décision.

Afin que la profession reprenne son destin en main, les discussions sur le choix et la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires visant notamment à préserver et améliorer le recrutement du stock reprendront en début d'année 2022 et dans la perspective des négociations sur les possibilités de pêche 2023. Elles se tiendront dans le cadre d'un groupe de travail copiloté par le CNPMM et la DPMA.

* Analyse menée par la Cellule Mer de SAS CAPACITES, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Nantes, dans le cadre du projet SCOPE, porté par l'AGLIA en partenariat avec les comités régionaux et les organisations de producteurs de la façade.



POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION EUROPÉEN POUR LES ESPÈCES DÉMERSALES DE MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

A l'image des années précédentes, le CNPMMEM a poursuivi en 2021 l'accompagnement des professionnels dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion européen pour les espèces démersales de Méditerranée occidentale.

Un groupe de travail a d'abord été mis en place en janvier avec les structures professionnelles et scientifiques ainsi qu'avec les services de l'Administration et la région Occitanie afin de définir un plan de travail permettant d'appliquer les décisions adoptées lors du Conseil des Ministres de décembre 2020 (réduction de l'effort de pêche des chalutiers de 7,5%, évaluation des fermetures spatio-temporelles, transmission des données sur les mesures techniques et sur la pêche récréative) et définir les contours des mesures d'accompagnement permettant aux entreprises de pêche de traverser la période de mise en œuvre du plan de gestion en 2021. Tout au long de l'année, le CNPMMEM a coordonné les échanges réguliers entre les professionnels et l'Administration, en particulier lorsque des décisions de la Commission européenne sont intervenues (renforcement des mesures de gestion dans la zone CGPM FRA du golfe du Lion notamment). Par ailleurs, les discussions lors des Commissions « Méditerranée » du CNPMMEM ont permis de faire des points d'étape sur les conclusions des rapports du CSTEP sur divers paramètres du plan de gestion ainsi que sur les mesures de gestion et d'accompagnement.

Concernant plus spécifiquement les mesures de soutien financier à la mise en œuvre du plan, outre sa participation aux réunions dédiées, le CNPMMEM a appuyé et relayé les demandes des professionnels, conduisant à la mise en place d'un dispositif d'arrêt temporaire et d'activité partielle longue durée.

Enfin, le CNPMMEM a préparé le dossier du plan de gestion en vue du Conseil des Ministres de décembre 2021 par différentes actions. Il a notamment coordonné la position des membres de la Commission « Méditerranée » et a organisé un groupe de travail en fin d'année avec la DPMA afin d'aborder avec les professionnels l'évolution possible des éléments de négociation. En complément, une réunion a été organisée avec les représentants professionnels d'Espagne et d'Italie pour définir une position commune. Il en est ressorti la rédaction d'une lettre à destination des Ministères respectifs appelant à défendre un statut quo des mesures et exposant les préoccupations des trois pays sur les propositions de la Commission européenne relative à la Méditerranée.

LES OBSERVATIONS DES PROFESSIONNELS RETENUES DANS LA FORMULATION DE L'AVIS SCIENTIFIQUE « ANGUILE »

En 2021, dans le cadre d'une réunion entre pêcheurs professionnels et scientifiques, il a été proposé d'inclure pour la première fois dans l'avis scientifique « anguille » le ressenti de terrain de ces premiers, intégration demandée par les professionnels depuis la mise en place du plan de gestion spécifique en 2010. Cet avis, émis par un consortium de scientifiques français, s'inscrit dans le cadre du plan de gestion « anguille » et contribue à définir les quotas de pêche de civelle.

Dans ce but, un questionnaire à destination des professionnels sur la dernière saison de pêche à la civelle a été construit en collaboration entre le CNPMMEM et les scientifiques, afin de recueillir de manière simple l'avis d'un maximum de professionnels sur le niveau de recrutement en civelles observé à l'hiver 2020-2021. Une fois agrégées, les réponses à ce questionnaire national ont été transmises au Comité scientifique anguille afin qu'il dispose d'éléments issus de l'ensemble des sites de production et que son avis sur les futures possibilités de captures tienne compte des observations des professionnels.

Cette initiative a été un franc succès au regard des 194 réponses reçues, soit près d'un tiers des pêcheurs professionnels de civelle, témoignant de l'engagement de la profession à participer à la collecte de données scientifiques et à faire valoir les observations de terrain.

Les rédacteurs de l'avis scientifique « anguille » ont, notamment grâce aux résultats du questionnaire, considéré le ressenti de campagne des professionnels dans leur estimation du recrutement 2020-2021 et ont déterminé que le recrutement pour cette campagne était équivalent à la campagne précédente. Cette décision a notamment permis d'avoir des niveaux de quota de civelles satisfaisants afin que les professionnels mènent à bien la campagne de pêche.

4. RÉALISER DES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

2021 a été l'occasion pour le CNPMM, en partenariat avec les Comités des pêches, les scientifiques et France Filière Pêche, de reprendre la mise en œuvre des programmes de recherche scientifique, ayant connu un coup d'arrêt avec la crise sanitaire.

LA MARQUE COLLECTIVE ANGUILE SUR UNE BELLE LANCÉE

Donnant suite à la demande de financement déposée par le CNPMM en fin d'année 2020, France Agrimer a confirmé cette année l'inscription des trois études de marché « anguille » dans sa programmation 2021 et ce pour un montant total de 75 000€ (contre les 40 000 € demandés initialement). Ce montant permettra la sélection de bureaux d'études compétents et favorisera la réalisation d'études de qualité sur les marchés de l'anguille. Les études de marché financées sont les suivantes :

- Etude de marché n°1 : le marché des fermes acheteuses de consommation d'anguilles d'élevage : Allemagne, Pays Bas, Danemark (civelle)
- Etude de marché n°2 : les marchés de repeuplement européens (civelle)
- Etude de marché n°3 : les marchés de consommation d'anguilles sauvages (anguille jaune et argentée).



Dès lors, en 2021, le CNPMM, via le groupe de travail « Marque Collective Anguille », aura travaillé avec France Agrimer à la rédaction du cahier des charges permettant le recrutement du bureau d'études. L'appel d'offre a été lancé en avril 2021 et à l'issue de la procédure de sélection, les deux organismes ont choisi de retenir le bureau Via Aqua pour la réalisation des trois études de marché. Ces dernières démarreront début 2022, pour une année. Le CNPMM, en collaboration avec France Agrimer, dirigera le comité de suivi de ces études.





33 ANNÉES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SANITAIRE DEDIEES AUX ÉLEVAGES MARINS FRANCAIS

A la fin des années 1980, les 6 premiers éleveurs de poissons marins avaient anticipé le développement des maladies consécutivement à leur montée en production. Ils avaient alors mis en commun et spécialisé les compétences d'un jeune vétérinaire en confiant au CNPMM la gestion de ce service aquacole vétérinaire d'urgence, ou SAVU. A un moment ou à un autre, la plupart des éleveurs de France métropolitaine et d'outre-mer ont bénéficié de ces prestations qui ont rapidement dépassé le cadre sanitaire et proposé une expertise plus générale (techniques d'élevage, qualité du produit, environnement etc.).

Cette mutualisation des moyens et des coûts a réparti l'impact souvent inégal des maladies sur l'ensemble des adhérents alors même qu'une pathologie nouvelle apparaissait chaque année. En outre, la confiance et le respect de la confidentialité ont plus largement permis de restituer, positionner et discuter régulièrement, sur la base des synthèses générales et des résultats individuels, les performances sanitaires, zootechniques, qualitatives, économiques et environnementales de chaque élevage vis-à-vis de l'ensemble des participants mais aussi de la concurrence étrangère.

Progressivement, les problématiques de pollutions, d'application des réglementations sanitaires et de qualité des produits de la pêche, ont pris de l'importance et mobilisé l'action du CNPMM.

Une réelle présence sur le terrain et les nombreuses observations, événements et anecdotes associés ont aussi permis de témoigner en direct, avec force et légitimité, auprès des différentes instances françaises ou européennes, de la situation, des difficultés et des besoins de la profession. Cette approche ascendante partant des constats de la production a été appliquée dans tous les dossiers sanitaires et environnementaux défendus pour les pêcheurs au sein du CNPMM en tentant d'infléchir avec rigueur et bon sens certaines doctrines administratives.

Les productions aquatiques sont souvent imprévisibles, demandant une disponibilité de tous les instants généralement récompensée par une qualité d'accueil et de relation qui a fait éclore de belles amitiés parmi ceux qui assurent cette production qualifiée dans les textes de « primaire », alors qu'elle est tout simplement primordiale.

Le monde des pêcheurs et des éleveurs marins partage cette fonction essentielle d'alimenter l'humanité en composant humblement avec les dangers, l'incertitude et le respect des éléments. Il est parsemé de vraies pépites qui forcent parfois l'admiration. Encore merci pour nos rencontres.

Jean-Christophe RAYMOND



UNE ANNÉE 2021 RICHE EN PARTENARIATS ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DU SECTEUR

Au-delà des projets faisant l'objet d'un article dédié au sein de ce rapport, le CNPMMEM a contribué au cours de l'année 2021 à un grand nombre de projets ou programmes (liste non exhaustive), portés par—et impliquant—divers acteurs tels que les structures professionnelles, les instituts universitaires, l'Administration, les instituts scientifiques et les organisations non gouvernementales. Ces partenariats multisectoriels permettent d'approfondir les connaissances sur des sujets très variés, allant de l'optimisation des outils de travail des pêcheurs à l'amélioration des connaissances en termes de gestion de la ressource, impliquant la pêche professionnelle à un niveau national ou plus particulièrement d'une façade maritime.

Optimisation des outils de travail

MIMI - Modèles, IMaginaires et Incertitudes - *porté par l'Ifremer*

MIRAGE - Outil de dématérialisation des demandes de licence - *porté par les CRPMM Normandie, PACA, COREPEM*

PIGMAP - Portail d'Information Géographique pour la diffusion et l'échange de données auprès des MARins Pêcheurs - *porté par le COREPEM*

RECYPECH - Accompagnement à la préparation d'une filière nationale volontaire et pérenne de gestion des engins de pêche usagés - *porté par la Coopération Maritime*

TECAPAP - Convention relative à la gestion des données de capture des pêcheurs à pied professionnels - *porté par le CNPMMEM*

Amélioration des connaissances relatives à la gestion de la ressource

ACOPALBA - Amélioration des CONnaissances sur la PALourde japonaise et la pêche associée dans le Bassin d'Arcachon - *porté par le CRPMM Nouvelle Aquitaine*

ACOST - Amélioration de la CONnaissance sur des STocks du golfe de Gascogne : lieu jaune, maigre, merlan et rouget-barbet - *porté par l'Ifremer*

DELMOGES/DELISS - Delphinus mouvements gestion - *porté par l'Ifremer et l'Observatoire Pélagis*

DEFIPEL - Développement d'une approche de gestion intégrée de la Filière petits PELagiques - *porté par l'Ifremer*

DIADES - Services écosystémiques et poissons migrateurs amphihalins face au changement climatique - *porté par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture*

GIS Valpena - Groupe intérêt Scientifique éVALuation des Pratiques de PEches au regard des Nouvelles Activités - *porté par le COREPEM*

MACCO - Mesures de gestion et espèces ACCessOires dans les pêcheries démersales du golfe de Gascogne - *porté par l'Ifremer*

OBSCAME - OBServation, pour mieux Comprendre les captures Accidentelles de Mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne - *porté par l'Office français pour la biodiversité*

ObsMer - Programme d'Observation en Mer - *porté par l'Ifremer et la DG AMPA*

PACMAN - oPtimisation des Activités anthropiques pour une exploitation durable des éCosystèmes Marins en Atlantique Nord/est - *porté par l'Ifremer*

RECCRU - RECrutement des CRUstacés - *porté par l'Ifremer*

SCOPE - Outil d'aide à la décision socio-économique pour le plan de gestion des pêches du Golfe de Gascogne - *porté par l'Association du grand littoral Atlantique*

CLAP DE FIN POUR LE PROJET REVERSE

Le projet REVERSE, financé par le FEAMP et FFP, visait à adapter des panneaux de chalut travaillant décollés du fond pour la flotte française de chalutiers de fond, permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie et d'atténuer l'impact sur les habitats. Le CNPMM, accompagné de l'entreprise MORGERE, l'Ifremer et l'École nationale supérieure de techniques avancées, a développé et aidé à la diffusion de cette technique auprès des professionnels.

Plus particulièrement, le CNPMM a participé à l'orientation des travaux, a permis la mobilisation des professionnels pour les essais en mer et a relayé les progrès du projet.

A l'occasion du comité de pilotage de restitution suite à la fin du projet, le CNPMM a encouragé les professionnels à y prendre part de manière à partager les principaux résultats prometteurs du programme sur les essais en bassin et en mer à bord de chalutiers, à savoir : une efficacité et une stabilité renforcées des panneaux, la réduction de l'impact sur le fond et un gain en carburant aux alentours de 5 à 10%. Les tests ont par ailleurs démontré que l'utilisation de ces panneaux n'impactait pas les quantités de poissons pêchés.

UN BILAN POSITIF POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE MARQUAGE DE LA LANGOUSTE ROUGE EN MANCHE – ATLANTIQUE

Cette mesure, entrée en vigueur à la fin de l'année 2020, correspondait au souhait des membres de la Commission « Crustacés » du CNPMM et s'inscrivait dans le cadre de la poursuite du plan de gestion pour cette espèce, compte-tenu de la nécessité de pérenniser la récente augmentation des recrutements.

Déjà mise en œuvre depuis 2019 en Bretagne, et 2020 en Nouvelle-Aquitaine, cette mesure visait à permettre d'améliorer le suivi des captures et la connaissance des flottilles impliquées dans la pêche de langouste rouge. Elle s'inscrit dans la continuité des mesures nationales déjà mises en place par le secteur, suite à l'observation du déclin de la langouste rouge depuis les années 1950 : interdiction de capture des femelles grainées, fermeture annuelle entre le 1er janvier et le 31 mars, taille minimale de capture fixée à 110mm, etc. Ces mesures de gestion ont permis d'enregistrer une augmentation des quantités débarquées au fil des années : 40 tonnes en 2020 contre 22 en 2019.

L'obligation de marquage a d'ores et déjà démontré son intérêt en termes d'amélioration du respect de la réglementation et de la sensibilisation de la filière aval à la démarche des professionnels, laissant présager des effets positifs pour ces prochaines années.



*Obligation de marquage :
apposition d'une bague sur tout individu pêché*

Répartition par façade du nombre de marques à langoustes vendues en 2021



LANGOLF-TV : LA CAMPAGNE SE POURSUIT

La campagne annuelle Langolf-TV sur le RV Celtic Voyager, menée sous l'égide du CNPMM depuis 2014, a pour but d'estimer l'abondance de la langoustine du golfe de Gascogne par comptage de leurs terriers, en utilisant une caméra vidéo sous-marine.

Cette 8e édition s'est ainsi déroulée du 20 avril au 2 mai 2021, avec un effectif réduit cette année encore pour cause sanitaire. L'acquisition de données a été réalisée à bord par deux scientifiques embarqués du Marine Institute et de l'Ifremer. Le comptage, lui, n'a pu être effectué qu'à la suite de la campagne par des équipes terrestres de l'Ifremer, ce qui a considérablement allongé les délais de traitement des données. 80% des stations d'échantillonnage prévues ont cependant pu être couvertes par la campagne.

Malgré ces changements, les résultats obtenus sont de très bonne qualité. Leur analyse a révélé que l'abondance de langoustines dans le golfe de Gascogne était plutôt stable, ce qui a conduit le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) à émettre un avis positif pour la gestion du stock en fixant le total admissible de captures pour l'année 2022 à 6075 tonnes, quasiment au même niveau qu'en 2021. La profession, grâce aux retours qui sont faits en Commission « espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne », est très attentive aux résultats de cette campagne menée avec l'Ifremer, car elle permet d'appréhender en temps réel l'évolution de l'abondance de cette ressource. Le CNPMM est fier de participer à ces campagnes qui permettent de renforcer les partenariats scientifiques-pêcheurs, et de s'affirmer comme un acteur de premier plan dans la gestion de cette ressource.

La campagne Langolf-TV a également été l'occasion d'approfondir les connaissances concernant le comportement des langoustines selon les cycles du jour et de la nuit. Leurs interactions sur le substrat avec les galathées, crustacés envahisseurs de terriers, ont également été étudiées, permettant d'affiner le comptage de terriers effectivement occupés par des langoustines pour les futures campagnes.

TENDANCES INQUIÉTANTES POUR LA SARDINE ET L'ANCHOIS DU GOLFE DE GASCOGNE SUIVIS PAR PELGASPRO

Malgré les contraintes persistantes de la crise sanitaire, la campagne annuelle PELGAS, coordonnée par l'Ifremer, a pu se tenir au printemps 2021. Le navire océanographique a également pu compter sur l'accompagnement de deux paires de chalutiers pélagiques professionnels, mobilisés dans le cadre du projet PELGASPRO 2020-2022 porté par le CNPMM, et a permis de caractériser la répartition et l'abondance des petits pélagiques du golfe de Gascogne.

Si les résultats 2021, restitués à la profession en juillet, enregistrent des niveaux records d'abondance d'anchois et de recrutement de sardine sur les 20 dernières années, la diminution progressive du poids moyen aux âges se poursuit sur la période. On observe également un rajeunissement des deux populations, via la disparition des individus les plus âgés. Influencé par l'évolution de l'écosystème du golfe, leur devenir fait l'objet de travaux complémentaires dans le cadre du projet DEFIPEL, porté par l'Ifremer et auquel le CNPMM participe, au même titre que différentes autres structures du secteur.

La science de la sardine

En ce qui concerne les sardines, le constat de la diminution du poids moyen est tiré du fait que les individus d'âge 1 sont en moyenne passés de 40 à 12 grammes en 20 ans.

De plus, les recrutements (à savoir les niveaux d'abondance d'individus) de sardines d'âge 1, pourtant forts et réguliers depuis 2012, semblent disparaître l'année suivante à l'âge 2, au travers du suivi de cohortes.

Ces évolutions constituent une source d'inquiétude majeure pour l'ensemble de la filière française. La poursuite de ces partenariats scientifiques-pêcheurs contribuant à l'amélioration des connaissances de la dynamique des populations de petits pélagiques et à une meilleure compréhension du phénomène est désormais cruciale.

RESTITUTION DES RÉSULTATS FINAUX DES PROJETS NOURDEM 2019-2021 ET BARFRAY

Développés dans la continuité du programme BARGIP, les projets NOURDEM 2019-2021 et BARFRAY, portés par l'Ifremer en partenariat avec le CNPMM et bénéficiant de financements de l'Union européenne, de l'Etat français et de France Filière Pêche, ont pris fin en 2021.

NOURDEM

S'appuyant sur le protocole opérationnel développé dans le cadre de l'action « Nourriceries » du programme BARGIP et validé sur les trois zones d'études depuis 2017, le projet NOURDEM « Nourriceries à Démersaux » 2019-2021 visait à réaliser une campagne annuelle de chalutage dans chacun des trois estuaires de la Seine, de la Loire et de la Gironde, grâce à l'appui technique des comités régionaux de Normandie, des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine. Le projet a permis de produire des indices d'abondance en juvéniles des principales espèces utilisant les estuaires comme nourricerie, notamment le bar européen, et de cartographier les nourriceries majeures. Il a également permis d'engager un travail d'évaluation et de comparaison de la « qualité » de ces estuaires en tant que zone de nourricerie, pour le bar européen principalement, soit de leur capacité à remplir ce rôle. Les principaux résultats du projet 2019-2021 sont présentés et disponibles sur le site dédié à l'adresse <https://www.ifremer.fr/nourdem/>.

Afin de poursuivre la collecte des données en attendant la pérennisation du suivi scientifique de ces estuaires, un projet NOURDEM 2022 a été déposé et validé en 2021. Il pourra compter sur l'appui des mêmes partenaires et acteurs professionnels et reposera sur les mêmes sources de financements que le projet 2019-2021.

BARFRAY

Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, le projet BARFRAY « Zones fonctionnelles du BAR : fonctionnement des FRAYÈRES et structure de stocks » s'est attaché, sur la période 2017-2021, à poursuivre le travail engagé au travers de l'action « Marquage » du programme BARGIP pour améliorer les connaissances sur la structure et la connectivité de la population atlantique de bar européen. Le projet BARFRAY s'est intéressé aux zones fonctionnelles du bar et notamment à l'identification des frayères principales et à leurs relations dynamiques avec les nourriceries au moyen de modèles de dispersion larvaire, et avec les zones d'alimentation des adultes pour comprendre les migrations. Il a également cherché à identifier des phénomènes de fidélité et les mécanismes qui peuvent les expliquer, d'une part, et appréhender la diversité des zones côtières pouvant alimenter une frayère en s'appuyant sur une opération de marquage conventionnel sur frayère, d'autre part.

Présenté sur le site dédié <https://www.ifremer.fr/bar/Projet-barfray>, le projet a ainsi permis d'améliorer les connaissances de l'écologie de la population, sur la connectivité larvaire et sur la migration des bars adultes. Les résultats questionnent le fonctionnement actuel des modèles d'évaluation des stocks utilisés par le CIEM : la gestion actuelle est indépendante entre les stocks Nord et Sud, mais des échanges dont l'ampleur demeure encore inconnue sont mis en évidence et peuvent remettre en cause la pertinence de la limitation au 48ème parallèle.

Les résultats des deux projets ont été présentés par l'Ifremer en mai 2021 aux membres du groupe de travail du CIEM sur les stocks benthiques du golfe de Gascogne et des eaux ibériques ainsi qu'aux membres des Commissions « Espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne » et « Manche Mer du Nord » du CNPMM. Ils sont à l'origine de la décision d'organisation par le CIEM d'un atelier méthodologique (benchmark) sur le bar européen qui débutera au cours de l'automne 2022 et dont le rapport final est attendu pour janvier 2024.

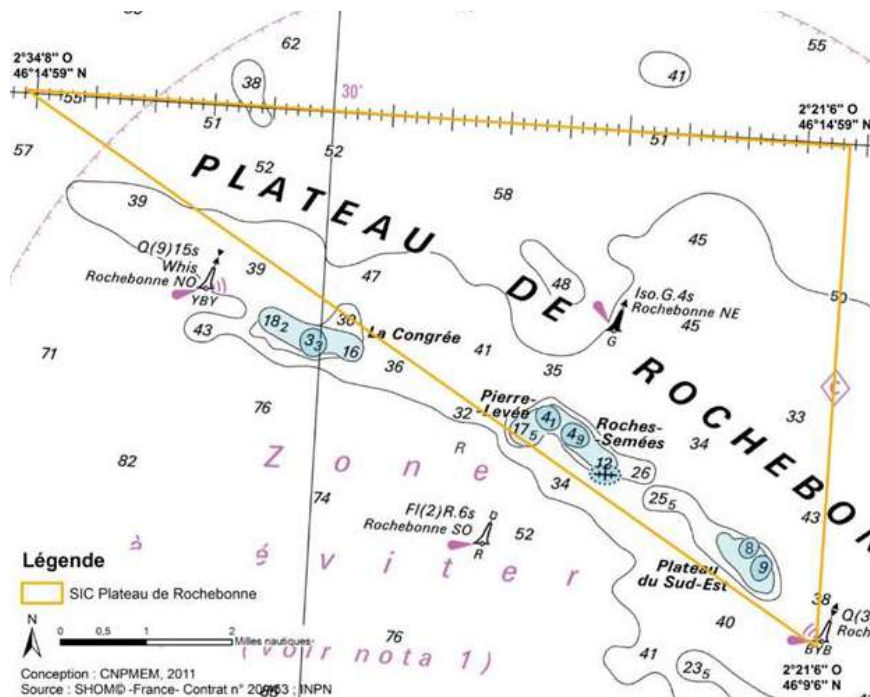
LE CNPMEM RELANCE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DU PLATEAU DE ROCHEBONNE

Afin de relancer l'animation du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne, le CNPMEM a monté le projet ESENROC 2000 au printemps 2021, pour une durée de 20 mois, en coopération avec le comité régional des Pays de la Loire à partir d'octobre 2021. Cette animation se place dans la continuité d'un travail déjà initié en 2014 et 2015 puis entre janvier 2018 et mars 2020 sur ce site.

La volonté du CNPMEM, au travers du projet ESENROC 2000, consiste à mettre en avant des applications mobiles et sites internet permettant aux usagers du site Natura 2000 de faire remonter de l'information de terrain à destination des scientifiques grâce à leurs observations. L'utilisation de ces outils et l'augmentation du nombre d'observations feront de chaque navire fréquentant le site une plateforme de récolte de données scientifiques. Le développement de ces réseaux d'observations, en impliquant les pêcheurs, contribue à la protection de la biodiversité marine.

A travers ce projet, le but est de s'assurer du travail de transmission d'information et de pédagogie offert par le site internet du site Natura 2000. Les sites Natura 2000 en mer, au large, comme celui de Rochebonne, sont isolés, impliquant un nombre réduit d'usagers. Il apparaît donc primordial de disposer d'outils, notamment numériques, pour répondre à ces particularités.

L'agrandissement du périmètre du site Natura 2000, en lien avec les enjeux « récifs » et « mammifères marins » du site, a été voté par les membres du Comité de Pilotage. Une fois cette validation effective, il s'agira de traduire la modification de périmètre par un travail de sensibilisation et d'information sur cette nouvelle zone et les implications qui en découlent. Le projet permettra ainsi l'édition de nouveaux supports d'information et de sensibilisation.



5. PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Le CNPMM suit avec une particulière vigilance l'élaboration des politiques environnementales.

AIRES MARINES PROTÉGÉES ET BIODIVERSITÉ : LE CNPMM S'IMPLIQUE DANS LA DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR 2030

Suite aux travaux menés en 2019 et 2020 pour lesquels le CNPMM s'était fortement impliqué afin de faire valoir les intérêts de la profession, la Stratégie Nationale des Aires Protégées a été publiée par le Ministère de la transition écologique en 2021. Elle définit des objectifs clairs pour la France : 30% d'aires protégées d'ici 2030, dont 10% en zone de protection forte. La définition de ces dernières, adoptée au sein de la stratégie nationale, correspond à celle défendue par le CNPMM puisqu'elle permet de ne pas exclure d'office certaines activités humaines extractives, mais s'intéresse plutôt aux objectifs qui sont à atteindre et aux enjeux de protection.

En 2022, la Stratégie Nationale Biodiversité n°3 sera mise en place, concrétisant ainsi l'engagement français au titre de la Convention pour la Diversité Biologique en termes de protection de la biodiversité pour la période 2022-2030. Son objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés dans tous les secteurs qui ont un impact sur la biodiversité, mais également l'ensemble des politiques publiques œuvrant en faveur de la biodiversité. La fin d'année 2021 a donc été consacrée à de nombreuses réunions de groupes de travail techniques afin d'identifier les mesures qui figureront dans cette nouvelle stratégie. Certaines mesures concernant directement la pêche, l'environnement marin et les espèces marines menacées, le CNPMM a suivi de près ces réunions et continuera de le faire en 2022 en participant notamment aux consultations des instances nationales. La stratégie sera publiée suite à la tenue de la COP15 à Kunming afin d'aligner celle-ci avec les accords internationaux de protection de la biodiversité dont la France est partie prenante.

Focus sur les politiques européennes liées à la biodiversité

En 2021 au niveau européen, comme prévu par la Stratégie Biodiversité européenne, la Commission a consulté le public sur des premières propositions de Plan d'Action pour la conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins ainsi que sur les objectifs légalement contraignant de restauration de la nature. Des thèmes majeurs pour le secteur sont abordés : interdiction de chalutage dans les aires marines protégées, nouvelles mesures de conservation des espèces et habitats ou encore mise en place d'engins plus sélectifs. Le CNPMM a pris part aux différentes consultations en rappelant vigoureusement les spécificités et enjeux liés aux activités de pêche ainsi que la nécessité d'adopter une approche au cas par cas et scientifiquement étayée.

La révision de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin a également débuté par le biais de premières réunions auxquelles le CNPMM a participé activement.

LA PROFESSION ACCENTUE SES EFFORTS AFIN DE RÉDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS COMMUNS

En 2021, en plus de l'implication des professionnels dans le plan d'action hivernal des Ministères de la mer et de la transition écologique, la profession a participé à un nombre record de projets de recherche sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne, dont la poursuite du projet LICADO. Il s'agit de projets d'amélioration des connaissances sur le phénomène et de recherche de solutions opérationnelles efficaces pour les réduire.

Suite à la baisse des échouages, liée à plusieurs paramètres, à l'hiver 2020/2021 ainsi qu'à l'été 2021 par rapport aux années précédentes, les premiers résultats du rapport du programme SAMM II (Suivi Aérien de la Mégafaune Marine) se sont aussi montrés encourageants. Le rapport, commandé par la Ministre de la mer, a révélé que les densités de dauphins communs dans le golfe semblent stables depuis 2012 et que leur répartition est plus diffuse, rassurant sur les tendances affectant l'état de la population de dauphins communs dans le golfe de Gascogne.

Si ces résultats sont encourageants, les professionnels ont d'eux-mêmes souhaité intensifier la recherche de solutions technologiques adaptées permettant de réduire les captures accidentelles. Le dispositif déployé dans le cadre du nouveau projet PIFIL s'inspire des résultats prometteurs de LICADO et consiste à placer un pinger nouvelle génération sous la coque du navire, pinger qui n'est déclenché que pendant l'opération de la mise à l'eau du filet. L'effort d'échantillonnage pour l'observation scientifique des activités de pêche a également été renforcé, permettant de continuer à contribuer à la meilleure compréhension du phénomène.

Le CNPMMEM à la rencontre des institutions européennes

En 2021, le CNPMMEM, avec les comités des pêches et les organisations de producteurs de la façade Atlantique, a lancé une campagne de communication européenne sur les captures accidentelles de dauphins communs, l'état des connaissances actuelles et les travaux entrepris par les professionnels pour mieux comprendre le phénomène et l'endiguer. Au total, ce sont sept députés européens, les représentants de la Commission européenne et les membres du Cabinet du Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche qui ont été rencontrés dans le but de les sensibiliser à la problématique et à la mobilisation professionnelle. Un lien a été maintenu avec ces décideurs via la transmission régulière de notes d'information.

Coup de projecteur sur le projet PIFIL

Le projet PIFIL—pingers au filage—(2021-2022) est le nouveau programme de recherche de solutions opérationnelles pérennes pour réduire les captures accidentelles, porté par le CNPMMEM avec l'AGLIA, les comités des pêches et les organisations de producteurs de la façade Atlantique. Les dispositifs de pingers installés sous les navires dans le cadre du projet ont pour but de permettre une cohabitation entre mammifères marins et pêcheurs au filet afin que l'activité de pêche puisse être pratiquée en limitant au maximum l'impact sur les espèces présentes. Vingt navires ont été équipés à l'hiver 2021-2022, avec l'objectif d'une mobilisation supplémentaire en 2022, année sur laquelle se poursuivra le projet.



Dispositif installé en cabine



Dispositif installé sous la coque d'un navire

MAINTIEN DU PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE LA PÊCHE MARITIME ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MER

Pour répondre à ses engagements européens en matière d'énergie renouvelable, la France s'est fixée pour objectif de développer les énergies marines renouvelables sur ses côtes, l'éolien en mer en pole position. En 2021, le CNPMMEM a œuvré pour le maintien de la place du secteur de la pêche dans l'espace maritime et pour la préservation de ses intérêts, en favorisant notamment le partage d'expériences entre les comités d'une part, et les échanges avec les représentants des industriels (Syndicat des énergies renouvelables, France énergie éolienne, Réseau de transport d'électricité) d'autre part. A son initiative, plusieurs groupes de travail dédiés ont ainsi permis aux acteurs concernés de partager des retours d'expérience et d'enrichir leurs connaissances sur des thématiques variées et nombreuses, tels que les travaux de raccordement des premiers parcs éoliens ou l'indemnisation des entreprises de pêche impactées par les différents projets (avec l'appui de l'expertise du Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches).

D'autres thèmes tels que les effets sur l'environnement et les ressources halieutiques des câbles sous-marins, la planification de l'espace maritime ou encore la vision prospective par l'industrie éolienne de son développement sur le long terme (horizon 2030-2050) ont également pu être abordés.

Dans la mesure où il est stratégiquement crucial pour les structures professionnelles concernées par ces développements de rester étroitement connectées sur ces différents sujets et d'adopter des approches cohérentes, le CNPMMEM poursuivra ses efforts de coordination et de concertation afin d'être en capacité de peser davantage dans les négociations et de garantir au mieux les intérêts des professionnels de la pêche en lien avec le développement des autres usages de la mer.



LE CNPMMEM S'INVESTIT DANS LA DÉFINITION D'UNE MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉALISATION DES ANALYSES DE RISQUE PÊCHE « ESPÈCES »

Dans les sites Natura 2000, toute activité susceptible d'affecter de manière significative un site doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences, au regard des objectifs de conservation du site. Les activités de pêche bénéficient d'une dérogation permettant d'effectuer ces évaluations d'incidence à l'échelle de l'ensemble des activités de pêche maritime professionnelle sur un site via des « des Analyses de Risque Pêche (ARP) ». En fonction des résultats, ces ARP peuvent aboutir à l'adoption, par l'Etat, de mesures contraignantes pour le secteur.

Si la méthode pour la réalisation des ARP habitat est déjà en place et mise en œuvre dans les sites Natura 2000, reste à définir celle relative au risque de dégradation, par les activités de pêche, des espèces dites « d'intérêt communautaire » (correspondant à une liste précise d'espèces représentatives de la biodiversité européenne). En 2021, le CNPMMEM a participé aux sept réunions du groupe de travail spécialement créé pour cette thématique par les ministères en charge. Cette mobilisation a permis de faire évoluer positivement certaines propositions (comme par exemple la nécessité de réviser les niveaux de risques identifiés à la lumière des informations acquises ultérieurement à la réalisation de l'ARP) pour aboutir à un document proche de la validation à la fin de l'année. Les derniers commentaires des représentants des professionnels étant encore en discussion avec les ministères engagés, les travaux se poursuivront et devraient aboutir en 2022.

PARTENARIAT ENTRE LE CNPMEM ET L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ : UNE MISE EN ŒUVRE QUI BAT SON PLEIN

La coopération entre le CNPMEM et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) vise à favoriser l'intégration mutuelle des politiques de gestion de la pêche et de l'environnement marin, et se matérialise notamment à travers un projet animé par le CNPMEM sur la période 2020-2022.

Dans ce cadre, en complément de la poursuite de la rédaction de fiches de retour d'expérience « pêche » initiée en 2020, le CNPMEM a cette année produit des notes d'informations techniques et de meilleure compréhension des enjeux du secteur de la pêche à destination notamment des chargés de mission de l'OFB. Le référentiel technique pour la pêche professionnelle, à destination des opérateurs Natura 2000, a également été mis à jour.

Ces fiches ont permis de recenser les principales informations relatives à la filière pêche comme la description des engins et du système de gestion et d'encadrement, la nature des interactions potentielles avec les habitats/espèces d'intérêts communautaires ou le contenu des méthodologies d'analyse de risques.

De plus, afin de mieux caractériser d'un point de vue sociologique les interactions entre activités de pêche et oiseaux marins à l'échelle métropolitaine, le partenariat a lancé en début d'année une étude sémantique et de perception auprès de l'ensemble des acteurs concernés notamment en interrogeant les professionnels sur leur vision du métier et sur les problématiques environnementales ou sectorielles qui impactent leur activité, dont les résultats seront disponibles au printemps 2022.



Par ailleurs, en concertation avec les équipes enseignantes des lycées maritimes professionnels et aquacoles, un support de formation « boîte à outils » a été conçu par le CNPMEM sur des thématiques pêche et environnement marin pour les étudiants préparant le baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion des entreprises maritimes ». Ce support permettra aux équipes enseignantes de disposer de contenus techniques illustrés d'exemples sur trois grandes thématiques : les différentes catégories d'aires marines protégées, les grandes politiques publiques européennes en matière d'environnement marin et des exemples de solutions techniques existantes pour améliorer les interactions entre les activités de pêche et les habitats/espèces sensibles.

Enfin, un webinaire réunissant structures professionnelles, structures de l'OFB et scientifiques sur les impacts du changement climatique pour la pêche a abouti à la constitution d'un groupe de travail appelé à suivre cet enjeu, dont la première réunion est prévue pour le début d'année 2022. Le groupe de travail devrait notamment aboutir à la rédaction d'une manifestation d'intérêt commune entre structures professionnelles et OFB sur les thématiques de recherche prioritaires.

Les travaux très riches et constructifs conduits en 2021 se poursuivront en 2022 pour aboutir à la réalisation des dernières actions prévues dans le cadre du partenariat, particulièrement attendues par les structures professionnelles et de l'OFB.

6. CONCOURIR À LA SÉCURITÉ, LA FORMATION ET LA PROMOTION DES METIERS

S'appuyant sur les travaux des Commissions dédiées, le CNPMM a poursuivi ses travaux sur la sécurité, la formation et la promotion des métiers.

UN TOUT NOUVEAU FONDS POUR FINANCER DES PROJETS À CARACTÈRE SOCIAL

La convention tripartite conclue en décembre 2020 entre les organisations syndicales et patronales à la pêche, la Direction des affaires maritimes et le CNPMM, a confié à ce dernier les sommes issues des contributions des armateurs versées dans le cadre des plans de sorties de flotte successifs pour le financement des mesures d'accompagnement des marins concernés (dispositif ACR, CAA).

Le reliquat des contributions a permis de constituer un fonds intitulé « fonds cohésion, attractivité et accompagnement » dit « Fonds CAA », visant à soutenir et accompagner les projets et études présentant un caractère social en faveur des marins pêcheurs et de la pêche maritime. Doté d'un budget annuel de 300 000 euros, il a vocation à financer des études ou projets portant sur l'une des thématiques suivantes : l'emploi, l'attractivité du métier, l'insertion professionnelle ; la formation ; l'accompagnement des marins dans leur carrière professionnelle ou encore la sécurité et la prévention des risques professionnels des marins pêcheurs (sans pouvoir financer l'achat direct de matériel de sécurité). Les études ou projets doivent présenter un caractère national et collectif ou, s'ils ont une dimension locale, doivent présenter un caractère novateur ou exemplaire et une capacité à être transférés au plan national.

Le CNPMM a lancé ses deux premiers appels à projet en mai puis en octobre 2021. Ce fonds a déjà permis de financer six projets très variés : un projet déposé par l'Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires (OCAPIAT) visant à accompagner les nouveaux entrants dans la profession de marin pêcheur, un projet déposé par le CDPMM du Finistère visant à concevoir un vêtement de travail à flottabilité intégrée plus adapté aux métiers de marin pêcheur, une étude sur les dispositifs de financement de la formation professionnelle portée par le comité régional de Bretagne, un projet de site internet dédié à l'installation à la pêche porté par le comité régional PACA et plusieurs projets de valorisation des métiers de marin pêcheur.

L'année 2021 était une année de lancement. Le CNPMM reste convaincu que ce « fonds CAA » prendra de l'ampleur dans les années à venir et permettra de financer de belles initiatives en faveur des marins pêcheurs.



Olivier Perou

DES EXERCICES DE SECURITÉ PROPOSÉS À TOUS : LE PROJET RECOMER !

Le CNPMM a saisi l'opportunité du Plan de relance gouvernemental pour présenter un projet, en partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention, visant à proposer des exercices de récupération d'homme à la mer dans un contexte global d'évolution réglementaire.

Malgré la baisse importante des accidents du travail à la pêche constatée sur ces 20 dernières années, la pêche reste néanmoins l'un des métiers les plus accidentogènes en France. Des événements de mer récents ont notamment mis en évidence la difficulté de remonter un homme à la mer. A ce sujet, les rapports du Bureau d'enquêtes sur les événements de mer ont, à plusieurs reprises, mis en avant entre autres un défaut de formation et d'exercices à bord des navires.

Ainsi, le projet RECOMER vise à proposer, notamment aux navires de pêche de 12 à 24 mètres concernés par l'évolution réglementaire, des procédures types de récupération d'homme à mer ainsi que des sessions d'exercices au courant de l'année 2022. Dans ce cadre, le CNPMM assure la coordination de sa mise en œuvre et l'animation du comité de pilotage.

Chaque session, d'une durée de 3 heures, se déroulera à bord d'un navire de pêche avec un groupe d'une quinzaine de stagiaires maximum, sécurisé avec le concours de la Société nationale de sauvetage en mer. Ces exercices cibleront principalement la chute à la mer et ses conséquences à partir des procédures types élaborées en amont, via des scénarios prédéterminés et au travers de tests de matériels (équipement de protection individuelle, balises, matériel de récupération d'un homme à la mer). Ils concourront à familiariser les marins à l'utilisation du matériel à bord et de nouveaux matériels dont pourraient être équipés les navires d'une part et, à faire prendre conscience aux armateurs et aux marins de la nécessité d'être préparés à ces situations très variables suivant les circonstances, de l'importance de mettre en place des procédures à bord du navire et de réaliser régulièrement des exercices, d'autre part.

Des sessions seront proposées dans les principaux ports de France métropolitaine et dans les DOM (calendrier des sessions sur : <https://recomer.institutmaritimede prevention.fr/accueil>)



7. SOUTENIR LES COMITÉS D'OUTRE-MER

Présente en Outre-mer par le biais de ses 4 comités régionaux (Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion), l'organisation professionnelle défend les spécificités de la pêche ultramarine.

LES ACTUALITÉS PHARES DE LA COMMISSION « DOM » EN 2021



Tout comme en 2020, la commission « DOM » a cette année principalement été sollicitée sur les réflexions associées au renouvellement de la flotte de pêche dans les Outre-mer. Les travaux initiés en 2018 se sont poursuivis avec de nombreux échanges entre la France et la Commission européenne, le CNPMEM ayant vigoureusement rappelé la nécessité de tenir compte des spécificités des régions ultrapériphériques (RUP). En effet, au regard du vieillissement de la flotte et de la nécessité d'accroître la sécurité des navires, il est indispensable de travailler à la modernisation de la flotte dans le respect des ressources. Regrettant la lenteur des discussions, les structures professionnelles sont restées très mobilisées sur ce sujet d'une importance capitale pour la profession.

Les membres de la Commission « DOM » ont également pu échanger avec messieurs Laisné et Deperrois sur les politiques européennes dans le cadre de la mission interministérielle d'évaluation de la politique commune de la pêche. Ces derniers ont pu avoir un aperçu des différentes problématiques remontées telles que la nécessité de redonner à l'article 349 sa pleine mesure, d'améliorer le fonctionnement des fonds communautaires, notamment dans le cadre des plans de compensation des surcoûts, ainsi que la connaissance de l'état des stocks, de lutter contre la pêche INN.

Le CNPMEM est satisfait d'avoir été entendu car figurent dans les préconisations des missionnés : la nécessité de prévoir dans la PCP un traitement différencié pour les RUP a ainsi été soulignée, tout comme l'importance de mener des études pour déterminer une méthode d'appréciation de l'équilibre ressources-capacités afin de permettre la mise en œuvre des aides d'Etat dans le cadre du renouvellement de la flotte de pêche. Enfin, l'amélioration du Conseil Consultatif RUP pourrait permettre de mieux prendre en compte les spécificités des Outre-mer français.

PREMIÈRES RENCONTRES AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (CC RUP)

En 2021, le CNPMEM a poursuivi son implication dans les groupes de travail du CC RUP afin de porter au mieux les spécificités de la pêche dans les régions ultrapériphériques françaises. De nombreuses recommandations portées dans ce cadre par exemple sur des mesures de protection de la pêche des RUP, les allocations de pêche, les dispositifs de concentration de poisson dérivants ou encore sur la position des régions ultrapériphériques sur le plan de conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins protégés ont été transmises à la Commission européenne.

Après les premières réunions en visioconférence en 2020, le CC RUP s'est réuni en 2021 pour la première fois en présentiel aux Açores, l'occasion pour les représentants français de découvrir d'autres modèles de pêche ultramarins et d'échanger sur leurs spécificités tout en portant à l'attention de la Commission européenne les problématiques françaises. En 2022, les membres du CC RUP et la Commission européenne se rendront à Mayotte afin de mieux percevoir la réalité des problématiques inhérentes au territoire.



Pour nous contacter

Comité national des pêches maritimes

Et des élevages marins

134 avenue de Malakoff ♦ 75 116 PARIS

Tél. 01 72 71 18 00 ♦ Fax. 01 72 71 18 50

Mèl : cnpmem@comite-peches.fr

www.comite-peches.fr

Découvrez le métier de marin pêcheur en utilisant le nouveau site d'information sur

www.lignes-dhorizon.com



Crédits photos : Valentin Anger, AFP, IMP, Antoine Balazuc, CRPMEM NA, CRPMEM Hauts-de-France, Olivier Perou